



NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION BP 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes Granville Terre et Mer ; elle est disponible sur le site internet de la communauté de communes (<http://www.granville-terre-mer.fr/>).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget est composé de deux sections : la section de fonctionnement qui retrace les opérations de gestion des affaires courantes ; la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget 2020 a été voté le 17 décembre 2019 par le conseil communautaire, après la tenue d'un débat d'orientations présenté au conseil communautaire du 26 novembre 2019. Il peut être consulté sur simple demande adressée à la communauté de communes

I. CONTEXTE GENERAL

Le budget primitif 2020 de Granville Terre et Mer s'inscrit dans un contexte général économique dont les principaux éléments sont :

- un Projet de Loi de Finances (PLF) 2020 qui traduit la volonté du gouvernement de poursuivre la diminution du déficit public. Il est prévu une diminution de 20 milliards d'euros en 2020 pour ramener le solde du déficit public à 2.2% du produit intérieur brut, soit le plus faible niveau depuis 2001 pour notre pays.
- une prévision de croissance de l'économie française qui se maintient au-dessus de 1% l'an. Le PLF 2020 prévoyant une croissance du produit intérieur brut de + 1.4%.
- une suppression effective de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80% des contribuables en 2020, selon les conditions de ressources. Pour les 20%

restants, la suppression sera étalée par tiers jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et suppression en 2023).

- cette décision redessine le panier fiscal de la communauté qui, à compter de 2021, ne percevra plus de produit de taxe d'habitation mais une quote-part du produit national de la TVA.

A noter que le produit prévisionnel total de la taxe d'habitation 2020 s'élève à 8,5 M€ pour notre communauté, soit 53% des contributions directes et 37% des recettes réelles de fonctionnement.

II. L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET COMMUNAUTAIRE 2020

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

A. Le fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux : les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer en dépenses ; les sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (petite enfance, école de musique intercommunale...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Le budget de fonctionnement 2020 s'élève donc à 22,8 M€ en 2020, soit un montant de 496 € par habitant.

Section de fonctionnement					
Dépenses	BP		Recettes	BP	
Opérations réelles			Opérations réelles		
011 Charges à caractère général	3 039 500.00 €	14%	002 Résultat antérieur reporté	- €	0%
012 Charges de personnel	6 235 000.00 €	29%	013 Atténuation de charges	100 000.00 €	0%
014 Atténuations de produits	6 620 000.00 €	31%	70 Produits de gestion courante	1 003 500.00 €	4%
022 Dépenses imprévues	- €	0%	73 Impôts et taxes	17 063 000.00 €	75%
65 Autres charges gestion cour	3 300 000.00 €	15%	74 Dotations, subv, participations	4 390 950.00 €	19%
66 Charges financières	400 000.00 €	2%	75 Autres produits de gestion courante	181 300.00 €	1%
67 Charges exceptionnelles	1 041 000.00 €	5%	76 Produits financiers	- €	0%
68 Dotations aux amortissements et provisions	425 000.00 €	2%	77 Produits exceptionnels	- €	0%
023 Virement à la section investissement	438 250.00 €	2%			0%
	21 498 750.00 €	100%		22 738 750.00 €	100%
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
042 Opérations d'ordre de section à section	1 300 000.00 €		042 Opérations d'ordre de section à section	60 000.00 €	
Total	22 798 750.00 €		Total	22 798 750.00 €	

Les reversements de fiscalité sont la principale dépense du budget communautaire. Ils comprennent notamment le reversement des attributions de compensation aux communes et la taxe de séjour à l'office intercommunal de tourisme.

Les produits fiscaux représentent eux la principale source de financement de GTM avec un produit global de 17 M€, soit 75% des recettes totales de fonctionnement.

B. L'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de GTM regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions (mobilier, matériels, équipements informatiques, véhicules...), des études et des travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : il s'agit essentiellement des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et versées par les partenaires extérieurs comme l'Etat, la Région ou le Département par exemple.

Pour l'exercice 2020, l'objectif est de limiter les inscriptions en dépenses d'équipement à 6 M€. Les principales dépenses retenues sont :

Opération	Montants 2020
Gymnase de Scissy à Saint-Pair-sur-Mer	1,3 M€
Construction du Pôle de la Petite Enfance	2,4 M€
Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal	0,1 M€
Construction de la Maison d'Accueil Temporaire à Carolles	0,3 M€
Participation au déploiement de la fibre optique	0,3 M€
Construction de la Maison du Carnaval (études)	50 K€
Travaux réhabilitation du CRNG Granville (études)	100 K€
Construction nouvelle base nautique Jullouville (études)	25 K€
Requalification de la signalétique des zones d'activités économiques (3 ^{ème} tranche)	66 K€
Opération d'amélioration de l'habitat	38 K€
Plans locaux d'urbanisme communaux	40 K€

Fibre optique zones activités de Coudeville et Longueville	184 K€
Attribution de fonds de concours aux communes de GTM	100 K€
Concession aménagement SHEMA	95 K€
Autres participations	40 K€
Acquisition et renouvellement matériels, logiciels... (enveloppe maxi)	400 K€
Gros entretien bâtiments communautaires	500 K€
TOTAL	1,6 M€

Pour rappel, en 6 années, la communauté de communes aura réalisé plus de 48 M€ d'investissements consolidés (tous budgets confondus), dont 18,5 M€ pour le centre aquatique, soit 38,5 % du total.

Cela représente en moyenne un montant investi de 8 M€ par année. Hors l'opération exceptionnelle de construction de l'Hippocampe, ces dépenses d'équipement ont représenté en moyenne un montant annuel de 4,9 M€, dont 4 M€ pour le seul budget principal.

III. L'ENDETTEMENT (chiffres consolidés)

❖ Le coût de la dette

Au 30 septembre 2019, l'encours consolidé de la dette communautaire (tous budgets) est de 21,8 M€, en augmentation de 6,0 M€ par rapport à 2018. Cette évolution s'explique par l'intégration du nouvel emprunt de 7 M€ contracté en 2018 sur le budget principal.

Elements de synthèse	Au 31/12/2018	Au 30/09/2019	Variation
Votre dette globale est de :	15 758 873.80 €	21 798 727.69 €	↗
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2.51 %	2.26 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	16.67 ans	18.72 ans	↗
Sa durée de vie moyenne est de :	8.88 ans	10.03 ans	↗

A noter que notre taux moyen a diminué entre 2018 et 2019 puisqu'il s'est établi aujourd'hui à 2,26 % grâce aux conditions favorables signées sur ce contrat de 7 M€ (1,74% sur 25 ans). Notre durée moyenne et notre durée résiduelle ont, elles, augmenté du fait des emprunts contractés en 2017 et 2018.

IV. LES TAUX D'IMPOSITION 2020

Comme en 2019, les taux d'imposition de GTM n'évolueront pas. Ils resteront au même niveau et procureront une recette de 12,7 M€

Bas es impos ables	Bas es prévis ionnelles 2020	Taux 2020 propos és	Produit 2020 prévis ionnel
TH	76 500 875	11.09%	8 483 947
FB	54 383 130	2.28%	1 239 935
FNB	2 620 214	10.05%	263 332
CFE	11 480 950	23.46%	2 693 431
TOTAL	144 985 169		12 680 645

V. LES RATIOS

Informations financières - RATIOS	Valeurs COMMUNAUTES	Moyennes Nationales de la strate (1)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	456	273
Produit des impositions directes / population	348	274
Recettes réelles de fonctionnement / population	492	143
Dépenses d'équipement brut / population	133	74
Encours de dette / population	341	185
DGF / population	46	48
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	31%	40.0%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal		n.d.
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi		n.d.
Dépenses de fonct. et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	101%	89.2%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	32%	22.7%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	78%	56.8%

(1) source : Publication « Les collectivités locales en chiffres – 2019 »

https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-07/les_collectivites_locales_en_chiffres_2019.pdf